

Tarifs des prestations de placements



BCVS

Bienvenue Chez Vous

3

Gestion
discrétionnaire

5

Prestations
de conseil

7

Frais
transactionnels

12

Frais divers

3 Gestion discrétionnaire

Offre

Avec les mandats de gestion de la BCVS, vous choisissez la stratégie d'investissement, nous nous chargeons de l'implémentation. Trois types de mandats sont disponibles.



Star select

Une gestion active orientée sur la sélection des meilleurs produits



Active portfolio Swiss Focus

Une gestion dynamique orientée sur la maîtrise du risque

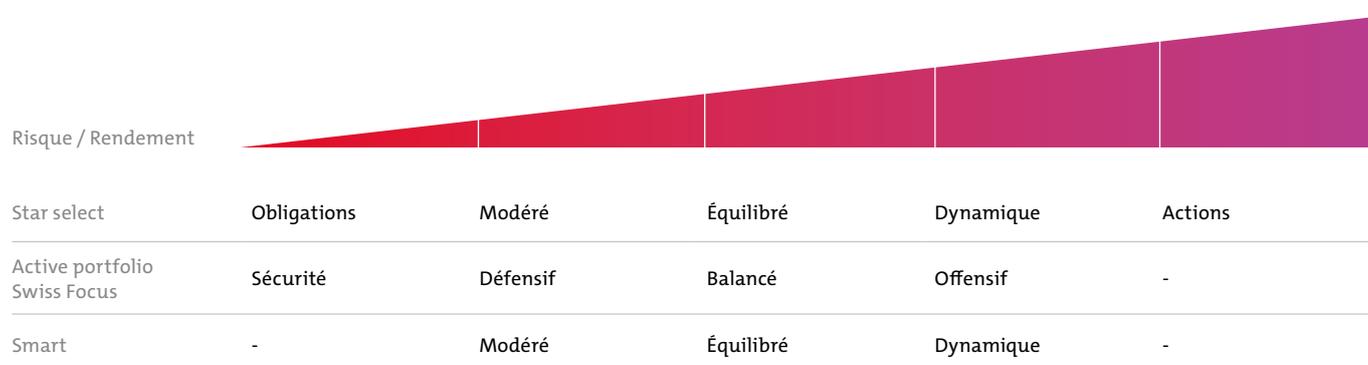


Smart

Une gestion concentrée basée sur des produits passifs

Stratégies d'investissements

Selon votre profil de risque, défini avec votre conseiller banque privée, différentes stratégies d'investissements sont disponibles pour chacun de nos mandats de gestion.



Facturation

Trimestrielle. La TVA suisse est facturée en sus. La facturation à la fin de l'année civile indique les montants déductibles des impôts cantonaux et / ou fédéraux sur le revenu.

La facturation des mandats de gestion inclut la commission d'administration, la commission de gestion ainsi que les frais de courtage.

Gestion discrétionnaire

Tarif forfaitaire

Star select

Portefeuille (CHF)	Stratégie d'investissement				
	Obligations	Modéré	Equilibré	Dynamique	Actions
	Commission annuelle				
< 1'500'000	0.95%	1.25%	1.40%	1.65%	1.70%
< 3'000'000	0.90%	1.15%	1.30%	1.55%	1.60%
< 5'000'000	0.85%	1.10%	1.25%	1.50%	1.55%
> 5'000'000	0.80%	1.05%	1.20%	1.45%	1.50%
¹ Minimum facturé (CHF)	1'900.-	2'500.-	2'800.-	3'300.-	3'400.-

Majoration de 0.20 % pour restrictions de gestion ou clauses particulières.

Active portfolio - Swiss Focus

Portefeuille (CHF)	Stratégie d'investissement			
	Sécurité	Défensif	Balancé	Offensif
	Commission annuelle			
< 1'500'000	1.10%	1.40%	1.55%	1.70%
< 3'000'000	1.05%	1.30%	1.45%	1.60%
< 5'000'000	1.05%	1.25%	1.40%	1.55%
> 5'000'000	1.00%	1.20%	1.35%	1.50%
¹ Minimum facturé (CHF)	2'200.-	2'800.-	3'100.-	3'400.-

Majoration de 0.20 % pour restrictions de gestion ou clauses particulières.

Smart

Portefeuille (CHF)	Stratégie d'investissement		
	Modéré	Equilibré	Dynamique
	Commission annuelle		
< 1'500'000	0.95%	1.00%	1.05%
< 3'000'000	0.90%	0.95%	1.00%
< 5'000'000	0.85%	0.90%	0.95%
> 5'000'000	0.80%	0.85%	0.90%
¹ Minimum facturé (CHF)	950.-	1'000.-	1'050.-

Majoration de 0.20 % pour restrictions de gestion ou clauses particulières.

Frais inclus dans le forfait

- Commission d'administration
- Commission de gestion
- Frais de courtage (y compris frais forfaitaires)
- Commission de souscription et de rachat de fonds de placements
- Relevé fiscal suisse

Mode de calcul

- Tarification non cumulative

Avoirs minimums recommandés

- Star select et Active portfolio: CHF 200'000.-
- Smart: CHF 100'000.-

Frais exclus du forfait, facturés en sus

- Relevés fiscaux étrangers
- Autres frais de transactions
- Timbre fédéral
- Taxes de bourse
- Taxe numérique

Réduction du tarif de base

- 30% de réduction sur le conseil patrimonial

Prestations de conseil

Offre

Avec les mandats de conseil de la BCVS, vous bénéficiez de conseils professionnels. Deux mandats sont disponibles.



Advanced

Un accompagnement régulier et professionnel dans vos placements



Compact

Une solution simple pour la construction de votre portefeuille

Facturation

Trimestrielle. La TVA suisse est facturée en sus.

La facturation des mandats de conseil se compose de la commission d'administration et de la commission de conseil.

Commission d'administration

La commission d'administration permet d'assurer la tenue et le bon fonctionnement du dépôt-titres (conservation et gestion des titres, paiement des coupons et des dividendes).

Dépôt (CHF)	Commission annuelle
< 1'500'000.-	0.28%
< 3'000'000.-	0.26%
< 5'000'000.-	0.24%
> 5'000'000.-	0.22%

Minimums¹

- CHF 60.- par dépôt
- CHF 40.- par position
- Pas de tarif minimum pour les fonds de placement BCVS

Tarif particulier

- 0.50% pour les dépôts épargne 3 et libre passage
- Les fonds de placement BCVS de la classe AP sont exonérés de commission d'administration

Réductions du tarif de base

- Gratuit pour les actions BCVS
- Gratuit pour les obligations de caisse BCVS
- 20% de rabais pour les fonds de placement BCVS

Mode de calcul

- Tarification non cumulative

Majorations du tarif de base

- 0.15% pour titres déposés à l'étranger
- 0.10% pour métaux précieux
- 0.05% pour clients domiciliés à l'étranger
- 0.05% pour dépôt numérique
- 0.10% pour dépôt hors dépôts collectifs

Avoirs minimums recommandés

- ADVANCED: CHF 200'000.-
- COMPACT: Pas de minimum

¹ Calculé sur une base mensuelle

6 Prestations de conseil

Commission de conseil

	Advanced	Compact
Tous montants	0.35%	0.15%
Minimum facturé (CHF) ¹	700.-	-

Réductions du tarif de base

- 50% de rabais sur fonds de placement BCVS pour Advanced
- 30% de rabais sur conseil patrimonial pour Advanced et 20% sur Compact

Frais exclus du mandat, facturés en sus

- Commission d'administration
- Frais de courtages
- Frais d'établissement des relevés fiscaux avec revenus
- Autres frais de transaction
- Timbre fédéral et taxes de bourse

Rabais sur frais de courtage

Avec les mandats de conseil de la BCVS, vous bénéficiez de rabais sur les frais de courtage (cf. pages 8 et 9 pour une description détaillée des frais de courtage correspondants).

Advanced

50%
de rabais

Compact

25%
de rabais



Frais transactionnels

Frais de courtage actions et obligations

Les taux de commissions ci-après concernent l'achat et la vente d'actions ou d'obligations.

Volume de transaction (CHF)	Actions et titres assimilés		Obligations et titres assimilés
	Suisses	Etrangères	Suisses et étrangères
< 50'000.-	1.10%	1.80%	0.80%
< 100'000.-	1.00%	1.60%	0.70%
< 200'000.-	0.90%	1.50%	0.50%
< 300'000.-	0.70%	1.30%	0.40%
< 400'000.-	0.60%	1.10%	0.40%
< 1'000'000.-	0.50%	1.00%	0.30%
> 1'000'000.-	0.40%	0.80%	0.20%

Minimums ¹

- CHF 80.- pour actions suisses
- CHF 120.- pour actions étrangères
- CHF 80.- pour obligations suisses et étrangères

Mode de calcul

- Tarification non cumulative

Exceptions

- Les opérations d'achat et de vente de titres sont soumises au droit de timbre fédéral de négociation sur les titres suisses et étrangers ainsi qu'à une taxe de bourse sur les titres cotés aux bourses suisses. Les taux peuvent être différents selon le domicile, le pays et / ou la place boursière.
- La facturation du courtage ou de la commission sur des ordres exécutés partiellement s'effectue quotidiennement et indépendamment des opérations comptabilisées précédemment.

Tarifs Préférentiels des Mandats de conseil

Advanced: -50%
Compact: -25%

¹ Mais au maximum 10% du montant brut du décompte



Frais transactionnels

Frais de courtage BCVS Certificats

Les taux de commissions ci-après concernent l'achat et la vente des certificats BCVS.

BCVS certificat dynamique (sous-jacent actions)

Volume de transaction (CHF)	Taux courtage
< 50'000.-	0.825%
< 100'000.-	0.750%
< 200'000.-	0.675%
< 300'000.-	0.525%
< 400'000.-	0.450%
< 1'000'000.-	0.375%
> 1'000'000.-	0.300%

Minimums ¹

- CHF 80.- pour certificats BCVS

BCVS certificat mixte (sous-jacent fonds, ETF,...)

Volume de transaction (CHF)	Taux courtage
< 50'000.-	0.720%
< 100'000.-	0.650%
< 200'000.-	0.590%
< 300'000.-	0.460%
< 400'000.-	0.390%
< 1'000'000.-	0.330%
> 1'000'000.-	0.260%

Mode de calcul

- Tarification non cumulative

Frais de courtage autres certificats

Les taux de commissions des actions et titres assimilés s'appliquent lors de l'achat ou la vente des autres certificats.

Tarifs Préférentiels des Mandats de conseil

Advanced: -50%
Compact: -25%

¹ Mais au maximum 10% du montant brut du décompte

Frais transactionnels

Frais de courtage fonds de placements

Les taux de commissions ci-après concernent la souscription (achat) ainsi que le rachat (vente) de parts de fonds de placement. Le timbre fédéral de négociation est prélevé lors de la souscription de parts de fonds de placements étrangers.

Fonds de placement

Volume de transaction (CHF)	Commission par type de fonds			
	Monétaires	Obligations	Actions	Allocations et autres
< 50'000.-	0.40%	0.80%	1.50%	1.70%
< 100'000.-	0.35%	0.70%	1.40%	1.50%
< 200'000.-	0.30%	0.60%	1.20%	1.30%
< 300'000.-	0.25%	0.50%	1.10%	1.20%
< 400'000.-	0.20%	0.40%	1.00%	1.10%
< 1'000'000.-	0.15%	0.30%	0.80%	0.80%
> 1'000'000.-	0.10%	0.20%	0.60%	0.60%

Minimums

- CHF 80.- pour tout type de fonds
- Pas de minimum pour les fonds BCVS

Réduction du tarif de base

- 30% de rabais à la souscription de fonds BCVS
- 50% de rabais au rachat (vente) des fonds BCVS de la classe AP

Mode de calcul

- Tarification non cumulative

Frais forfaitaires complémentaires

En fonction du type de fonds, des frais réclamés par des courtiers intermédiaires ou des émetteurs peuvent être répercutés au client.

Plan d'investissement «BCVS Step Invest»

La souscription des parts de fonds est gratuite.

Le tarif «Frais de courtage - fonds de placements» s'applique au rachat du fonds.

Plan de désinvestissement «BCVS Step Life»

Le tarif «Frais de courtage – fonds de placement» s'applique à la souscription des parts de fonds.

Le rachat des parts de fonds est gratuit.

Dépôts épargne 3 et libre passage

La souscription des fonds de placement BCVS de la classe AP est gratuite.

Fonds immobiliers et ETF (Exchanged Traded Funds)

Le tarif «Frais de courtage – Actions et titres assimilés» s'applique à l'achat et la vente (cf. page 8).

e-trade

Conditions particulières pour les dépôts.

Tarifs
Préférentiels des
Mandats de conseil

Advanced: -50%
Compact: -25%

Options standardisées

Les frais d'intervention à l'étranger et les taxes boursières sont facturés en sus.

Marché Eurex	Frais	
Options en CHF ¹	CHF 100.- ou contre-valeur en monnaie étrangère	+0.5% de la prime totale
Options en EUR ¹		+0.5% de la prime totale

Autres marchés	Frais	
Options en monnaie étrangère	CHF 100.- ou contre-valeur en monnaie étrangère	+2.0% de la prime totale

Assignation / Exercice d'options standardisées	Frais	
Options sur actions	Voir tarifs actions marché Suisse / autres marchés	
Options sur futures	Voir tarifs futures	
Options sur indices-Eurex Jusqu'à CHF 20'000.- Supérieur à CHF 20'000.-	CHF 100.- CHF 200.-	
Options sur indices – Autres bourses / marchés Jusqu'à CHF 20'000.- Supérieur à CHF 20'000.-	EUR 100.- EUR 200.-	

Futures	Frais	
Futures SMI	CHF 15.- par contrat	
	Minimum CHF 150.- par ordre	
Futures CONF	CHF 25.- par contrat	
	EUR 100.- Minimum CHF 150.- par ordre	
Autres Futures	CHF 30.- par contrat (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	
	Minimum CHF 150.- par ordre (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	

¹ La taxe Eurex est facturée en sus

Frais transactionnels

Placements fiduciaires

La TVA suisse est facturée en sus.

Dépôts fiduciaires ferme

(minimum CHF 100'000.- ou contre-valeur)

Dépôt (CHF)

< 500'000.-

< 1'000'000.-

< 2'500'000.-

> 2'500'000.-

Minimum facturé (CHF)

Commission (pro rata temporis)

0.50% par an

0.375% par an

0.25% par an

0.125% par an

CHF 200.- (ou contre-valeur) par dépôt

Dépôts fiduciaires à 2 jours de préavis

(Selon les conditions du marché et des contreparties agréées par la BCVS)

Dépôt (CHF)

< 10'000'000.-

> 10'000'000.-

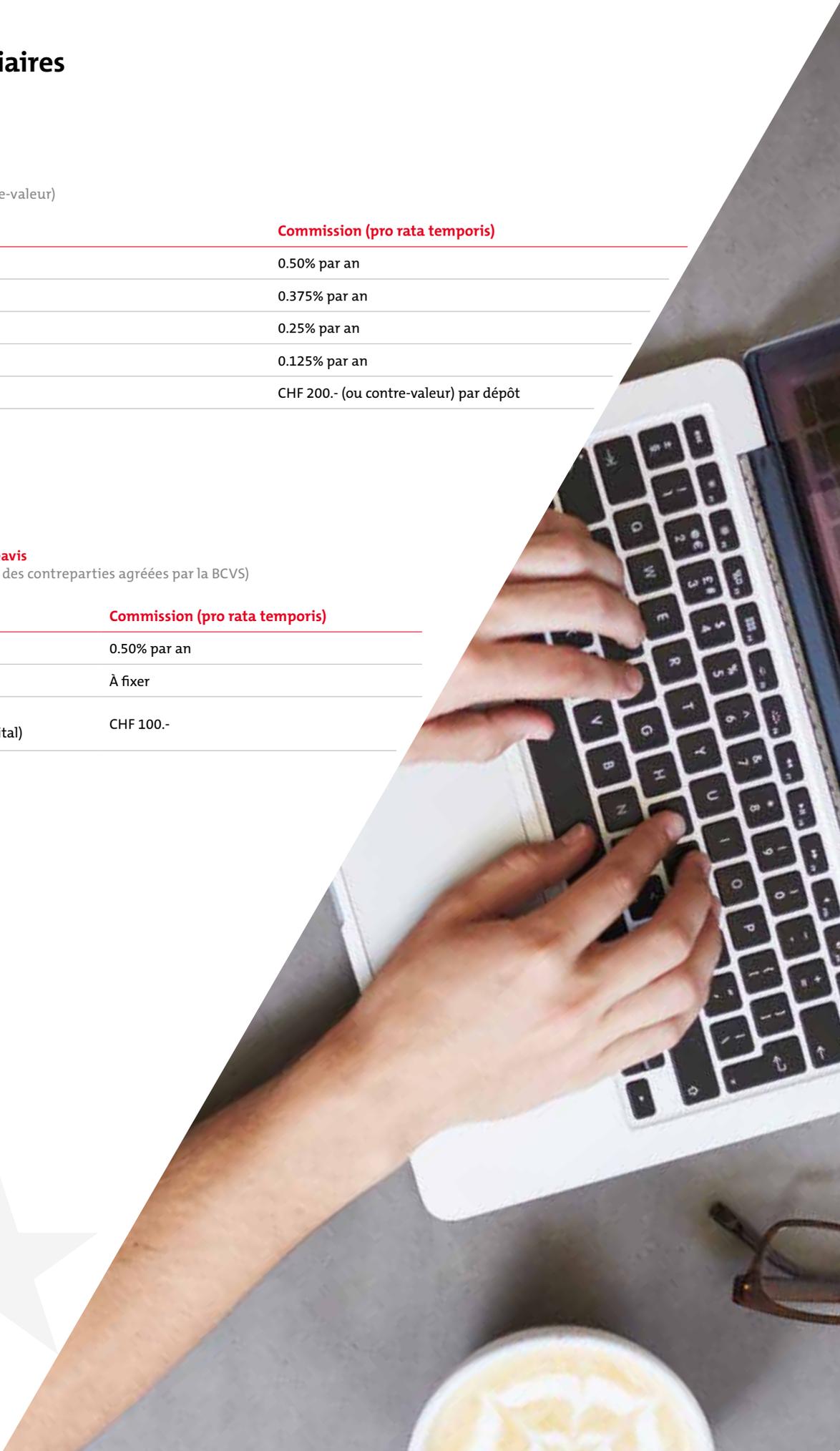
Frais de mutation
(augmentation / réduction du capital)

Commission (pro rata temporis)

0.50% par an

À fixer

CHF 100.-



Services particuliers

La TVA suisse est facturée en sus.

Frais de service du conseil patrimonial

CHF 250.- par heure

Taxe pour les sociétés de domicile

Ouverture	CHF 500.-
Frais annuels	CHF 500.- à CHF 4'000.- Le tarif appliqué dépend de la charge de travail administrative et des paramètres de risque.

Relevé fiscal suisse

Cours fiscal	CHF 3.-
Revenu de titres suisses ou étrangers sans imputation forfaitaire d'impôt	CHF 5.-
Revenu de titres américains avec imputation forfaitaire d'impôt	CHF 7.-
Minimum	CHF 30.-
Plafond ¹	CHF 700.-

Demande de remboursement d'impôts anticipés / à la source

Revenus suisses	CHF 400.- par formulaire +5% du montant remboursé
Revenus allemands	CHF 500.- par formulaire +5% du montant remboursé + CHF 35.- par revenu
Revenus autres pays	CHF 500.- par formulaire +5% du montant remboursé
Montant brut minimum récupérable pour l'établissement d'une demande de remboursement	CHF 600.-

Comptes métaux

La facturation des comptes métaux est effectuée de manière annuelle.

Commission annuelle d'administration du compte

Tous les métaux, sauf l'argent	0.30%	Minimum CHF 50.-
Argent	0.40%	

¹ En fonction de la complexité et de la structure du portefeuille

Opérations de remises, retraits et transfert de titres

La TVA suisse est facturée en sus.

Entrée de titres dans un dépôt

Physique au guichet	Gratuit
Transfert d'une autre banque	Gratuit

Sortie de titres dans un dépôt

Physique au guichet (par valeur)	CHF 200.-
Majoration en cas d'envoi par poste (par pli)	CHF 200.-
Transfert à un office de dépôt suisse (par valeur)	CHF 100.-
Transfert à un office de dépôt étranger (par valeur)	CHF 150.-
Transfert dans un autre dépôt BCVS	Gratuit

Commissions et rétrocessions

Lors de la fourniture de toute forme de services, notamment en matière de placement de valeurs patrimoniales, de vente de produits divers, la BCVS peut percevoir des avantages notamment sous forme de commissions et / ou rétrocessions, ou encore d'autres prestations de la part de tiers. La fourniture de ces prestations se fonde sur des contrats autonomes. Ces commissions et rétrocessions sont déjà incorporées aux prix des produits et ne sont pas répercutées sur le client. La banque en est donc la bénéficiaire et le client renonce expressément à se faire verser une éventuelle rémunération.

La fourchette dans laquelle peuvent se situer de telles commissions et rétrocessions est représentée dans le tableau ci-dessous. En cas d'exception à cette fourchette ou de changement dans la structure des frais, le client est avisé le cas échéant avec les informations concernant le produit.

Classe de produits	Catégories de produits	Fourchette des commissions et rétrocessions ¹
Fonds de placement	Fonds du marché monétaire	Jusqu'à 0.6%
	Fonds obligataires et immobiliers	Jusqu'à 1.2%
	Autres fonds ²	Jusqu'à 1.6%
Produits structurés	-	Jusqu'à 2.0%

¹ En % du volume de placement sur une base annuelle

² Autres fonds de placement tels que: fonds d'allocation, fonds en actions, fonds de fonds, fonds alternatifs (hedge funds, fonds de private equity, fonds en matières premières), etc.

³ Les frais de transfert sont remboursés jusqu'à CHF 2'000.-. Voir plus après analyse du dossier. Veuillez vous adresser à votre conseiller.

